

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 septembre 2018 à 20 heures 15 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

Madame BUCHARD qui est absente a donné pourvoir à Monsieur DESCOURAUX, Madame DUBREUIL est absente.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 25 juillet 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 05/09/2018 et les informations données sont les suivantes.

TERRAIN GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire rappelle que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoyait la réalisation de 10 à 20 terrains familiaux sur l'ensemble du territoire de Châteauroux Métropole.

Après avoir rencontré à plusieurs reprises le service de la MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) au sein du CCAS de Châteauroux, il est demandé à la commune de proposer un terrain d'environ 1.200 m² pour l'implantation du terrain familial.

La parcelle proposée est une partie du verger derrière le cimetière. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas l'emplacement qu'il avait suggéré au départ à Monsieur le Préfet, 2 autres propositions ont déjà été refusées.

Avec 1 abstention et 13 OUI, l'emplacement est acté par le conseil.

CONVENTION SDEI

Suite à l'installation de la borne pour les véhicules électriques à côté du stade n°1, il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour l'utilisation du domaine privé de la commune.

Accord du conseil

VENTE CERTIFICATIONS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de subvention pour les économies d'énergie via le contrat « aggro-pays », une économie en kilowattheure nous est attribuée.

Il faut que le conseil autorise maintenant Monsieur le Président de Châteauroux Métropole à convertir ces kilowattheures pour les vendre et ainsi percevoir le produit de la vente sous forme de subvention.

Accord du conseil

SUBVENTION « AMENDES DE POLICE »

Dans les travaux prévus sur la rue Sully, un plateau surélevé va être créé au croisement avec le chemin de la Grand'Maison.

Cet aménagement ayant pour but de ralentir la circulation sur la voie, la commune peut prétendre à l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police.

Accord du conseil pour le dépôt de la demande de subvention auprès des services de l'Etat.

STATIONNEMENT RUE DE SANGUILLES

Monsieur le Maire explique avoir été interpellé par des administrés qui se plaignent que le stationnement des véhicules sur la rue de Sanguilles gêne parfois l'utilisation des trottoirs.

Après discussion, il est noté que plusieurs endroits de la commune sont également concernés.

La commission des travaux sera prochainement réunie pour revoir tous les points posant problèmes sur la commune.

RETROCESSION « ALLEE DE LA VIEILLE VIGNE »

Maître LACAILLE étant en possession du document d'arpentage de toutes les parcelles du lotissement de l'allée de la Vieille Vigne, sa rétrocession dans le domaine public de la commune peut être réalisée.

Après discussion, le conseil donne son accord pour cette cession sous réserve de l'état des lieux de la voirie qui sera réalisé.

A réception de la demande écrite de la Présidente de l'association syndicale des propriétaires, les démarches seront lancées.

TIPI

Il est proposé de permettre aux administrés qui le souhaitent de régler la cantine et la garderie par le dispositif « Titres Payables par Internet » (TIPI).

Pour la commune, le coût de ce service sera de 0,25 % du montant dû + 0,05 € par opération.

Accord du conseil

CONVENTION AVEC CHATEAUROUX METROPOLE : ACHAT DE PLANTS

Comme les années précédentes, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Châteauroux Métropole pour l'achat de plants.

Montant 2018 : 1.789,63 € TTC

PERSONNEL COMMUNAL

Au vu des travaux à venir, il est proposé de prolonger le contrat de travail de Monsieur MAUGRION jusqu'au 31/10/2018 dans un premier temps. Si le budget le permet, il n'est pas exclu qu'un second renouvellement soit proposé à l'issue.

Accord du conseil

GROUPEMENT DE COMMANDES : QUALITE DE L'AIR

Châteauroux Métropole propose aux communes membres d'intégrer le groupement de commandes relatif à la qualité de l'air dans les ERP.

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention et de nommer 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger à la CAO (ces personnes doivent faire partie de la CAO de la commune)

Accord du conseil pour le groupement de commandes.

Membre titulaire : M. LAURENT – membre suppléant : M. ROBIN

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARDENTES

Depuis le 01/01/2018, la communauté de commune Champagne Boischauts étant compétente en lieu et place de la commune d'Ambrault, il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat en ce sens.

Accord du conseil

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Un devis a été demandé à Berry Buro pour une vérification des ordinateurs de l'école. Vu le montant du devis reçu, Monsieur LAURENT est chargé de revoir avec l'entreprise.
- Jury villages fleuris : Monsieur PASCAUD fait un compte rendu de la visite du jury le mercredi 29/08. Dans l'ensemble le fleurissement a été apprécié, il faut toutefois revoir les couleurs utilisées et les techniques de taille. Avec l'agent en charge des espaces verts il a été décidé de retirer certaines haies et de n'utiliser de l'engrais qu'au moment du plantage des massifs. Il est aussi prévu de revoir entièrement l'aménagement devant la mairie.

Certains conseillers se questionnent sur l'utilité de continuer à s'inscrire à ce concours.

- Incivilités : dernièrement il a été constaté de nouvelles incivilités autour de la benne à verre qui se trouve à côté du cimetière.
- Travaux :
 - Réunion préparatoire pour les travaux rue Sully : lundi 10/09
 - L'entreprise TP réseaux doit commencer les changements des luminaires en LED rue Montplaisir et rue du Châteaufort au mois d'octobre
 - L'entreprise Feirra doit intervenir semaine 37 sur les gouttières du gymnase
 - Point sur l'état d'avancement des travaux du rond-point de la Forge de l'Isle.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 21H.35.